



vente aux enchère sur saisie immobiliere

Par **sasosiste**, le **16/06/2010** à **06:35**

Suite à un jugement, ma maison est mise en vente aux enchères dans 8 jours,(à un montant dérisoir 130 000.00 €) cependant je viens de signer un compromis de vente il y a 24 h (175 000.00 € et l'acheteur à fait une pré étude financière accepté), mais la banque refuse d'annulé la vente sauf si je verse le montant de ma créance 24 h avant le jour de mise en vente ! quel recours ai je ?

Par **enola79**, le **17/06/2010** à **17:48**

Bonjour,

Votre mail n'est pas suffisamment complet, si vous en êtes à l'audience d'orientation vous avez des recours, cependant si vous en êtes à l'audience d'adjudication vous n'avez plus aucun moyen.

Cordialement,